



Valeurs inclusives

Parcours de l'Offre, les premiers pas

Les fondements du parcours de l'offre se basent sur les **valeurs inclusives** d'équité, de non-discrimination, de la responsabilisation des acteurs sociaux, du respect de la dignité et de l'autonomie, ainsi que de la liberté de choix et de l'ouverture.

Vous devenez ainsi des ambassadeurs de l'inclusion en plein air au Québec! En vous montrant sensibilisés à la réalité des personnes handicapées, vous contribuez à accroître la sensibilisation. Si tous les acteurs œuvrant en plein air devenaient porteurs de l'intégration sociale, la société s'en trouverait grandement avantagée.

La valeur d'équité

Dans une perspective d'**équité**, les personnes doivent être traitées de manière juste et les ressources et prises de décisions ne doivent pas introduire de discrimination¹. Il importe de réfléchir aux mécanismes d'affectation des ressources, aux prises de décisions et aux préjugés afin de diminuer les formes de discrimination. Par exemple, il importe de réfléchir également aux outils et aux équipements qui seront utilisés pour certaines activités de plein air. Pour une même activité, par exemple la randonnée, différentes personnes utilisent différents équipements tel que des panneaux d'interprétation inclusifs, des bottes de marche, des bâtons de marche, une joëlette, un fauteuil Trackz, etc.

Pour arriver à une situation d'équité, une situation d'intégration permet une expérience similaire par le biais des équipements nécessaires pour que la personne handicapée vive une expérience qui soit similaire à celle des personnes sans handicap et qui favorise le plaisir.



La valeur de non-discrimination

La valeur de **non-discrimination** s'appuie sur la politique du gouvernement du Québec, dont le titre est « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité reconnaissant les droits des personnes handicapées »². Ces droits sont aussi énumérés dans deux chartes, soit la Charte québécoise des droits de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés. Les valeurs fondamentales de cette politique misent également sur le respect de la dignité humaine, la liberté, l'équité, la lutte contre la discrimination et la solidarité.

Votre rôle en tant qu'ambassadeur de l'inclusion en plein air est de porter cette mission, d'être une voix contre la discrimination.

La valeur de la responsabilité sociale

La reconnaissance du handicap comme une **responsabilité sociale** où les acteurs sociaux peuvent lever les obstacles environnementaux afin de réduire les situations de handicap³. Le *Modèle de développement humain - Processus de production du handicap*, présenté dans la prochaine section, mise sur ce volet du handicap; où il ne s'agit pas uniquement d'une caractéristique individuelle, mais d'une interaction avec son environnement. Il est ainsi de la responsabilité de tous et chacun de réduire les obstacles environnementaux pour assurer une participation sociale des personnes handicapées.

La valeur d'autonomie et de liberté de choix

Les différents concepts présentés plus bas visent à promouvoir l'**autonomie** de la personne handicapée et lui offrir plusieurs opportunités pour lui permettre d'avoir une **liberté de choix**. Une personne handicapée devrait avoir la liberté de choisir parmi les activités désirées et non parmi celles qui sont possibles en fonction des ressources disponibles. La personne handicapée devrait avoir la liberté de choisir ses loisirs selon ses goûts et ses intérêts.



La valeur d'ouverture

Il est souvent question de faire **preuve d'ouverture** pour implanter une offre de plein air inclusive et sécuritaire. Cette ouverture peut être cultivée par le développement de l'empathie, la prise de conscience et la réduction des biais inconscients. Les préjugés sont malheureusement encore présents et peuvent freiner l'intégration des personnes handicapées, que ce soit par une réticence ou une méfiance de l'entourage, des responsables de loisirs ou même de la personne accompagnatrice. Tout le monde a des **préjugés** et des **stéréotypes**. L'important est de devenir davantage conscient de ceux-ci afin de les réduire⁴.

Pour lutter contre les préjugés, le contact entre les différents groupes est nécessaire. Plus les préjugés s'estompent, plus le contact est facile. Et plus le contact est facile, plus les préjugés s'estompent⁵. La durée du contact permet d'améliorer nos connaissances et nos compétences, de réduire l'anxiété et d'accroître notre empathie⁵.

L'implantation d'une offre de plein air inclusive permettra justement d'améliorer ce contact avec les personnes handicapées dans un contexte de plein air et ainsi réduire nos préjugés.



Références

1. Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). (2017). Guide du candidat : Tenir compte de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans votre demande. Également accessible en ligne : https://www.nserc-crsng.gc.ca/_doc/EDI/Guide_for_Applicants_FR.pdf
2. Office des personnes handicapées du Québec. (2009). Évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : le loisir, le sport, le tourisme et la culture. Drummondville : Office des personnes handicapées du Québec. Également accessible en ligne : https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Documents_administratifs/Politique_a_part_entiere_Acc.pdf
3. Fougeyrollas, P., Fiset, D., Dumont, I., Grenier, Y., Boucher, N. & Gamache, S. (2019). Réflexion critique sur la notion d'accessibilité universelle et articulation conceptuelle pour le développement d'environnements inclusifs. Développement Humain, Handicap et Changement Social / Human Development, Disability, and Social Change, 25(1), 161-175. <https://doi.org/10.7202/1085774ar>
4. Carbonneau, H., Cantin, R., et St-Onge, M. (2015). « Pour une expérience de loisir inclusive », Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir, vol. 12, n° 11.
5. Pettigrew, T. F., & Tropp, L. R. (2008). How does intergroup contact reduce prejudice? Meta-analytic tests of three mediators. European journal of social psychology, 38(6), 922-934.